

SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Natura 2000 Espiguette (site FR 9102014)**

**Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage  
du 27 juillet 2011 à 10h00 au Yacht Club de Port-Camargue**

**Personnes présentes** (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
BELLET André Louis	Fédération Française des pêcheurs en mer
BACHET Frédéric	Parc marin de la Côte Bleue
CARLIN Henri	DREAL Languedoc-Roussillon
CAVAILLES Michel	Capitainerie de Port-Camargue
COMBET Michel	Comité Local des Pêches du Grau-du-Roi
CONSTANTIN Pauline	Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise
DESFORGES Jean-Luc	Direction de la Mer et du Littoral (DML 34-30)
DEVIS Jean-Pascal	Direction de la Mer et du Littoral (DML 34-30)
DANIEL Boris	Agence des Aires marines protégées
DAMI Laura	Parc naturel régional de Camargue
DELLA SANTINA André	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi
DIETRICH Jacques	IFREMER
ELLUL Fabienne	Sous-préfète chargée du littoral Languedoc-Roussillon
ESTIER Laurent	Sémaphore de l'Espiguette
FERDIER Patrick	Groupe Salins
FOURRIER Adeline	CEPRALMAR
GOSELIN Jean-Francis	Société de Protection de la Nature du Gard
HARENG Didier	DDTM 30 – Unité biodiversité
JOURDES Charlene	CESTMED
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement
MONNIOT Claude	Service territorial d'architecture et du patrimoine
MOURET Richard	Association de chasse maritime du Gard
MOURRUT Etienne	Maire du Grau-du-Roi
OLIVRY Didier	Parc naturel régional de Camargue
PAGES Cécile	CRPMEM Languedoc-Roussillon
PELORCE Jacques	Camargue-Littoral-Environnement
PUJOL Michel	Ligue Vol libre Languedoc-Roussillon
REBOULEAU Aurore	Préfecture Maritime Méditerranée
ROSSO Léopold	Président Communauté de communes Terre de Camargue
SARGUEIL Hervé	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi
SERAZIN Thomas	CRPMEM Languedoc-Roussillon
SUZARRINI Bernard	Capitainerie de Port-Camargue
VELUT Jean-Loup	Commissaire Général de la Marine – Adjoint au Préfet maritime de la Préfecture Maritime Méditerranée

**Personnes excusées**

MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
TILLET William	Prud'homie de Martigues
TUPIN Charlotte	GECEM

### Ordre du jour :

- Rappels sur le dispositif « Natura 2000 en mer »
- Présentation du site « Bancs sableux de l'Espiguette » et ses enjeux
- Proposition de désignation des opérateurs pour l'élaboration et le suivi du document d'objectifs
- Questions diverses

-----

#### *Introduction*

Etienne MOURRUT, Maire du Grau-du-Roi, accueille les membres du COPIL et exprime son intérêt pour cette démarche concertée. Il précise entre autre les enjeux liés à la forte dynamique des bancs de sable sur ce secteur en lien avec les enjeux économiques liés aux ports du Grau-du-Roi et de Port-Camargue. Il évoque également l'intérêt d'associer les communes ou intercommunalités du golfe d'Aigues-mortes à la démarche.

Jean-Loup VELUT présente le dispositif lié à l'élaboration des DOCOB et à l'animation des sites NATURA 2000 en mer. Il rappelle la nécessité de mettre en œuvre des politiques de préservation des espaces littoraux et maritimes par le biais des Aires Marines Protégées (AMP) et des sites Natura 2000 en particulier. Il précise que les objectifs français dans ce domaine sont plus ambitieux que les objectifs internationaux en matière d'aires marines protégées.

Fabienne ELLUL précise que le site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » a été transmis à la Commission Européenne en 2008 et se félicite de la qualité de l'assistance pour ce premier COPIL. Elle souligne l'intérêt d'un partenariat élargi dans l'animation afin de garantir la meilleure gouvernance possible avec pour objectif la production d'un document d'objectifs partagé par tous d'ici deux ans.

**Il est donc proposé au COPIL de désigner le Parc naturel régional de Camargue (déjà opérateur et animateur de sites Natura 2000 terrestres et marins) en tant qu'opérateur principal et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Cultures Marines du Languedoc-Roussillon (CRPMEM LR) en tant qu'opérateur associé. Les deux organismes ont proposé au service de l'Etat leurs services conjoints pour répondre à la mission d'élaboration du DOCOB. Elle précise que le COPIL est co-présidé par le Préfet maritime et le Préfet du Gard. Une vice-présidence est proposée au Maire du Grau-du-Roi, seule commune directement concernée par le périmètre du site.**

Henri CARLIN détaille le processus de constitution du réseau Natura 2000 en France et en Languedoc-Roussillon. S'il s'appuie sur deux directives européennes (Directives « Oiseaux » et « Habitats »), le site des bancs sableux de l'Espiguette n'est transmis à la Commission Européenne qu'au titre de la Directive « Habitats ». Le DOCOB Natura 2000 sera réalisé en deux années et il comporte deux volets :

- le tome 1 qui diagnostique l'environnement et les activités socio-économiques en déterminant les enjeux et objectifs de conservation,
- le tome 2 qui fait la synthèse des outils contractuels de gestion du site.

Stéphan ARNASSANT et Thomas SERAZIN présentent le dispositif proposé par le Parc naturel régional de Camargue et le CRPMEM du Languedoc-Roussillon pour mener au mieux cette démarche d'élaboration du DOCOB. Les enjeux environnementaux du site sont présentés à travers la description de l'habitat d'intérêt communautaire « *Bancs de sables fins – code 1110* » qui constitue quasi exclusivement le site. Stéphan ARNASSANT précise que deux espèces animales de la Directive « Habitats » sont également recensées sur le site : le Grand Dauphin et la Tortue Caouanne. Les études préliminaires permettront de préciser le niveau d'enjeu du site pour ces

espèces en particulier. Thomas SERAZIN présente une première analyse des activités socio-économiques présentes sur le site (pêche aux petits métiers, plaisance, activités balnéaires...). Il est proposé aux membres du COPIL des réflexions sur le DOCOB en groupes de travail sur les différentes thématiques.

Aurore REBOULEAU détaille la mission de coordination de la Préfecture maritime à l'échelle méditerranéenne et l'importance du réseau des AMP. Elle précise également le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 et la liste locale des projets ou travaux soumis à évaluation des incidences.

Etienne MOURRUT précise que divers projets communaux sont déjà bloqués pour des raisons environnementales ou de classements de sites (lutte contre l'érosion par enrochements, prélèvements de sable).

Fabienne ELLUL insiste sur l'importance à donner au DOCOB afin justement de mettre en cohérence les politiques publiques liées au site.

Michel COMBET regrette que l'émissaire en mer de la station d'épuration des eaux usées de Montpellier « Maera » n'ait pas fait l'objet d'une étude d'incidences à sa création considérant ses impacts sur le milieu.

Michel CAVAILLES évoque la problématique propre du site caractérisé par la présence des bancs de sable immergés très mobiles et évolutifs.

Patrick FERDIER rajoute que la digue de Port-Camargue bloque le sable n'ayant pu être capté par les plages plus à l'Est entre les Saintes-Maries de la Mer et le Rhône vif. Il pose la question d'un rechargement de ces plages en sable à partir des réserves accumulées sur la pointe de l'Espiguette.

Didier OLIVRY insiste sur la nécessité de cordonner les réflexions littorales avec les parties terrestres (plages et dunes) liés à un autre site Natura 2000 contigu (site Natura 2000 « Petite Camargue »).

Boris DANIEL présente l'étude des biocénoses marines que l'Agence des Aires Marines protégées a commandée sur le site. Cette étude permettra de disposer en 2012 d'une cartographie des fonds et des habitats d'intérêt communautaire. Elle constituera la partie écologique du tome 1 du DOCOB.

Hervé SARGUEIL espère que le programme sonar LIDAR sera intégré à cette étude.

Michel CAVAILLES insiste sur l'importance du port de plaisance de Port Camargue situé en dehors du site mais très concerné par les enjeux du site. L'Espiguette est plutôt un site de passage sans site de mouillage. Il préconise une communication et une concertation spécifiques avec l'Association des plaisanciers de Port-Camargue.

Léopold ROSSO et Jean-François GOSSELIN évoquent l'importance de l'analyse à porter sur les activités humaines sur ce site.

Patrick FERDIER souhaite que les questions liées à des rechargements en sable du littoral soient abordées dans la réflexion et il insiste sur l'importance de la gestion du trait de côte pour la saliculture et le site des Salins d'Aigues-Mortes.

Stéphan ARNASSANT précise que cette question sera abordée sous l'angle de l'évaluation de ces incidences environnementales mais que la question de la gestion du trait de côte ne peut être abordée qu'à une échelle plus globale. Il précise que cette question d'une réflexion à l'échelle de l'unité sédimentaire est déjà posée dans le DOCOB « Petite Camargue » et le sera dans le DOCOB ne cours de validation « Camargue ».

Pauline CONSTANTIN précise que le Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise, animateur du site Natura 2000 « Petite Camargue » est tout à fait disposé à un travail en commun sur la partie terrestre du littoral.

Marc LAVISSE alerte le COPIL sur l'effondrement constaté des populations de poissons dans le Golfe d'Aigues-Mortes par les pêcheurs amateurs. Il évoque l'impact de l'émissaire en mer Maéra et du chalutage, notamment dans la zone des 3 milles pourtant interdite aux chalutiers. Il souhaite que le DOCOB puisse traiter ces problématiques.

Jacques PELORCE insiste sur la nécessité de prendre en compte les questions liées à la qualité des eaux.

Claude MONNIOT indique qu'il sera nécessaire de se mettre en rapport avec la DRAC afin de synthétiser les données sur les épaves.

Frédéric BACHET insiste sur la nécessité de prendre en considération la dynamique sédimentaire dans le diagnostic.

Michel PUJOL demande que l'activité de Kitesurf soit intégrée dans le diagnostic sur les activités socio-économique de par son essor sur le site notamment.

Richard MOURET précise également que l'activité cynégétique (chasse maritime) soit prise en compte.

Thomas SERAZIN indique que des entretiens seront menés avec l'ensemble des acteurs socio-économiques identifiés qu'ils soient membres du COPIL ou non.

Didier HARENG souligne l'importance d'associer le Syndicat mixte de protection et de gestion de la Camargue gardoise à la réflexion en lien avec la partie terrestre du site également concernée par les mêmes activités (accès à la mer).

Etienne MOURRUT souligne également l'intérêt de cette phase d'entretien et rappelle que l'homme a modelé la côte sur ce littoral et qu'il importe de le prendre en considération.

Fabienne ELLUL conclut en soulignant l'intérêt de régler le plus en amont possible les conflits d'usage.

Il n'y a pas de questions diverses et la séance est levée à 12h30.